



Dossier de regroupement familial pour un marocain

Par Visiteur

Bonjour; ma question est: je suis marocain j'ai deposer un dossier de regroupement famillial a l'ANAEM de rouen depuis le 9 decembre 2008 voila 6 mois passe et toujours pas de reponse! j'aimerais savoir si mon dossier est accepte ou pas merci d'avance .

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Il est vrai que e préfet doit vous donner une réponse dans les six mois suivant le dépôt de votre dossier.
Si d'ici quelques jours (il est possible que la poste ait du retard), vous ne recevez pas de réponse, cela signifie que votre demande a été rejetée.
Dans ce cas, vous pouvez contester la décision devant le tribunal administratif.

Cordialement

Par Visiteur

Oui monsieu mais je doit quand meme recevoir l'objet du refus !!

Par Visiteur

Monsieur,

Non le refus peut être implicite ou explicite.
Autrement dit le silence du préfet vaut rejet implicite.

Cordialement

ps: je suis une femme